Travaux de la Chambre

Si le député ne manifeste plus le respect qu'il a toujours eu jusqu'à maintenant pour cette institution, je me dois de lui demander encore une fois de retirer ses propos. Évidemment, si celui-ci refuse, la présidence devra étudier le cas et trancher. J'invite donc encore une fois le député à faire ce qui s'impose pour préserver le respect de cette institution.

[Français]

M. Mulroney: Monsieur le Président, vu que je suis visé par le commentaire du député, je n'insiste pas du tout, personnellement, à ce qu'il retire ses commentaires. Ce sont quand même des commentaires disgracieux à faire au sujet d'un autre Québécois et Canadien.

M. Rocheleau: Parce que c'est vrai!

M. Mulroney: Mais malheureusement, c'est un style qui lui devient de plus en plus familier.

J'ai été élu deux fois, monsieur le Président, au Québec, comme Québécois, comme membre et chef du Parti progressiste-conservateur. Le député qui vient de m'accuser de trahison a été élu comme Libéral. Il n'a jamais été élu comme séparatiste.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je ne dirai pas, monsieur le Président, que c'est le député de Shefford qui a trahi le mandat de ses électeurs, mais d'autres le diront peut-être, en temps opportun.

En ce qui me concerne, je me suis présenté comme Conservateur et malgré mes défauts, je le reste, parce que je suis un homme de parole. Une fois mon engagement donné à la population québécoise, je respecte mon engagement comme ceux qui ont été élus comme Libéraux ont respecté leur engagement, ainsi que les Néo-démocrates. M. Edmonston a respecté son engagement envers les Québécois. Ceux qui ont refusé et ont renié leur engagement formel. . .

M. Duceppe: Convoquez donc des élections!

M. Mulroney: . . . auprès de la population québécoise ne sont pas assis ici ou là, ils sont assis en arrière.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Celui-ci pourrait-il nous préciser les travaux de la Chambre pour les journées de demain, lundi, mardi, de même que le reste de la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la Chambre terminera cet après-midi l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-81, Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada.

J'aimerais que demain, le vendredi 5 juin, soit une journée de l'opposition. Lundi, le gouvernement déposera le projet de loi C-41, Loi sur l'efficacité énergétique, aux fins de terminer l'étape du rapport et de la troisième lecture. De même, nous présenterons le projet de loi C-78, Loi modifiant certaines lois relativement aux personnes handicapées, à l'étape de la deuxième lecture. Nous espérons entreprendre l'étape du rapport en ce qui a trait au projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur la faillite.

Le mardi 9 juin, nous espérons terminer l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants.

Pour ce qui est des travaux durant le reste de la semaine prochaine, je consulterai mon collègue et le représentant du Nouveau Parti démocratique.

[Français]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question porte sur les travaux parlementaires. Je voudrais profiter de l'occasion pour demander au leader parlementaire du gouvernement s'il n'a pas l'intention de réviser la méthode d'enregistrer les votes en cette Chambre, et particulièrement à la suite des incidents disgracieux qui se sont passés hier soir, menés par un groupuscule de députés qui ont tenu pendant des